Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIB 1D: 064-216405217-20240227-2024\_02\_27\_03-DE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-SAINTE-MARIE DU 30 JANVIER 2024

Le vingt-sept février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Serres-Sainte-Marie, s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, publiée et transmise par voie électronique le 20 février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 15

Nombre de présents : 8 / Nombre d'excusés : 4 / Nombre de votants : 12 / Pour : 12 / Contre : 0

Présents: Gérard DUCOS, Pépita CAMPAGNE, Jean-Luc COSTEMALE, Pascal DUFILH, Justine FILLON, Mathieu JEAN, Benjamin LAFITTE, Nicole LAFITTE,

Absents: Stéphane GARCIA, Sandrine THELCIDE, Magalie COURTIE

Absents mais ayant donné pouvoir : Françoise BOISGONTIER pouvoir à Jean-Luc COSTEMALE, Jacques GUICHARD pouvoir à Pascal DUFILH, Régis LAGUILLONIE pouvoir à Nicole LAFITTE, Christophe SANTIN pouvoir à Benjamin LAFITTE

Secrétaire de séance : Nicole LAFITTE (art 2121-15 du CGCT)

Date de convocation : 20 février 2024 Publié et affiché le : 29 février 2024

## DÉLIBÉRATION N° 2024.02.27.03-5.5 DÉLÉGATION DE SIGNATURE Autorisation de signature pour l'aménagement du terrain Bellevue

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement du terrain Bellevue en aire de jeux, sport et loisirs.

Il indique que le coût global de l'opération s'élève à 93 130,25 € HT

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

SE SERRES-SAINT

APPROUVE l'aménagement du terrain Bellevue

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce projet

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet, dont une subvention de l'Agence Nationale du Sport (à hauteur de 45 292,59 € HT)

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Serres-Sainte-Marie, le 27 février 2024

Le Maire, Gérard DUCOS

(cachet et signature)

La secrétaire, Nicole LAFITATE

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 29 février 2024